

SEANCE du 10 MAI 2007

LOTISSEMENT DES ACACIAS 2

VENTE DE LA PARCELLE N ° 9 à Mr SYLVAIN Christophe et Melle VAN HAECKE Nathalie

Vu la promesse d'achat en date du 2 avril 2007 de Mr SYLVAIN Christophe et Melle VAN HAECKE Nathalie domiciliés 30 rue Léonard de Vinci à Saint Berthevin (Mayenne) concernant la parcelle N°9 du lotissement des ACACIAS 2.

Vu la délibération du 4 novembre 2005 fixant le prix de vente à 10.00€ HT payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD à la vente de la parcelle n°9 d'une contenance de 1018 m2 et cadastrée AB 251

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 10.00 € HT du m2

soit 10 180.00€ (dix mille cent quatre vingt euros hors taxes)

Les frais d'acquisition seront à la charge des soussignés .

Les frais préalables à la vente soit 0.40€ le m2 (délibération du 6 février 2006) seront également à la charge de l'acheteur.

CHARGE Me GOUABAU d'établir l' acte de vente

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires

VENTE DE LA PARCELLE N ° 7 à Mr et Mme RABEAU Rémi

Vu la promesse d'achat en date du 15 avril 2007 de Mr et Mme RABEAU Rémi domiciliés 12 route de Craon à Athée (Mayenne) concernant la parcelle N°7 du lotissement des ACACIAS 2.

Vu la délibération du 4 novembre 2005 fixant le prix de vente à 10.00€ HT payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD à la vente de la parcelle n°7 d'une contenance de 1257 m2 et cadastrée AB 249

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 10.00 € HT du m2

soit 12 570.00€ (douze mille cinq cent soixante dix euros hors taxes)

Les frais d'acquisition seront à la charge des soussignés .

Les frais préalables à la vente soit 0.40€ le m2 (délibération du 6 février 2006) seront également à la charge de l'acheteur.

CHARGE Me GOUABAU d'établir l' acte de vente

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires

VENTE DE LA PARCELLE N ° 8 à Mr BRIANTO Michel

Vu la promesse d'achat en date du 10 avril 2007 de Mr BRIANTO Michel domicilié 42 éme RI à LAVAL (Mayenne) concernant la parcelle N°8 du lotissement des ACACIAS 2.

Vu la délibération du 4 novembre 2005 fixant le prix de vente à 10.00€ HT payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DONNE SON ACCORD à la vente de la parcelle n°8 d'une contenance de 1 114 m2 et cadastrée AB 250

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 10.00 € HT du m2

soit **11 140.00€** (onze mille cent quarante euros hors taxes)

Les frais d'acquisition seront à la charge des soussignés .

Les frais préalables à la vente soit 0.40€ le m2 (délibération du 6 février 2006) seront également à la charge de l'acheteur.

CHARGE Me GOUABAU d'établir l'acte de vente

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet acte ainsi que tous documents nécessaires

DEMANDE DE DEVIS

Devis pour sous bassement salle des fêtes – fenêtre et volet mairie coté cour (en PVC)

Questions diverses : vestiaires foot : tôle + rive + réfection bois

Statue R Tatin : derrière la petite chapelle en face du cimetière